

La révision de l'aménagement de la forêt, un projet pour les habitants du Val d'Oise



© Francis Mouyen



Des sylvicultures diversifiées pour la châtaigneraie de Montmorency

Sommaire

> Une volonté : rénover la gestion des forêts périurbaines

- Une réflexion menée sur les forêts d'Ile de France
- La forêt de Montmorency, au coeur de l'enjeu des forêts périurbaines



> Une priorité : préserver la qualité des paysages d'aujourd'hui et de demain tout en favorisant la biodiversité

- Adapter la sylviculture aux enjeux paysagers
- Maîtriser l'impact de l'exploitation forestière

> Une nécessité : prélever la production naturelle de bois en éclaircissant et en renouvelant la forêt

> L'ONF en un clin d'œil



Une volonté : rénover la gestion des forêts périurbaines

Une réflexion menée sur les forêts d'Ile de France

L'Office national des forêts mène une réflexion ouverte et concertée depuis plusieurs mois sur la refonte de ses pratiques concernant la gestion sylvicole des forêts périurbaines.

L'objectif est de construire une politique rénovée, propre aux spécificités et aux contraintes de ces forêts.

Celles-ci très fréquentées sont des lieux de nature privilégiés pour les milliers de citoyens qui viennent se ressourcer, pratiquer du sport, randonner ou tout simplement se promener.

Or la gestion forestière telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui peut être mal perçue par cette population nombreuse aux besoins différents : les exploitations, le stockage des bois modifient le paysage forestier, les chantiers peuvent provoquer des dégâts au sol qui, même temporaires engendrent des désagréments et une incompréhension.

En tant que responsable d'un patrimoine remarquable, l'ONF se doit d'être attentif à mettre en œuvre une gestion adaptée.

Sa volonté est donc d'intégrer les attentes du public dans ses choix de gestion forestière en mettant en place un système de gouvernance où les représentants des riverains et usagers sont largement sollicités.

Différents groupes de travail sont mis en place : ils ont pour objectif d'aboutir à une gestion véritablement adaptée au contexte qui tienne mieux compte des attentes fortes et multiples de la société.

La forêt domaniale de Montmorency rentre dans cette problématique de forêt périurbaine.

La réflexion sur la rénovation de la gestion forestière a été menée spécifiquement et en avant-première sur cette forêt.

La forêt domaniale de Montmorency, au coeur de l'enjeu des forêts périurbaines

Située à 15 km de Paris, longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est une vaste châtaigneraie, la plus grande forêt du Val d'Oise, d'une superficie d'environ 2000 hectares.

Elle est gérée par l'Office national des forêts, comme toutes les forêts publiques en France.

Ancienne propriété des Montmorency, famille très puissante qui donna son nom à la forêt, puis des Condé, la forêt de Montmorency a été acquise par l'Etat en 1933, 1958 et 1972.

Très fréquentée, elle est riche d'éléments patrimoniaux incontournables comme le château de la Chasse.

La forêt est composée à 70 % de châtaigniers. Elle est vieillissante et donc fragilisée, nécessitant des travaux forestiers dont certains ont provoqué un malaise des usagers.



Le contexte périurbain ainsi que la demande sociale ont mené l'ONF à réviser le plan de gestion (appelé aménagement forestier) de cette forêt pour la période 2013-2023.

L'aménagement forestier

L'aménagement forestier constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- **éclaircir** et renouveler la forêt
- **favoriser** la biodiversité
- **entretenir** et améliorer les équipements d'accueil

Il est approuvé par arrêté ministériel.



La forêt de Montmorency en quelques chiffres

- > Vaste massif de **2000** hectares dans le Val d'Oise, composé à **70 %** de châtaigniers.
- > **372** espèces végétales dont certaines sont protégées comme l'Osmonde royale, la Linaigrette et le Rossolis à feuilles rondes.
- > Deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle où l'on y trouve notamment **21 espèces de libellules** dont trois sont protégées au niveau régional, **43 espèces de papillons**, **77 espèces de coléoptères**, **5 espèces d'amphibiens** dont la Salamandre tachetée
- > 5 millions de visites par an.
- > La production de bois représente **11.250 m³/an**, dont **9.980 m³** de châtaigniers. Le châtaigner est utilisé, pour les plus beaux arbres, dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets, bardeaux. On l'utilise également en trituration (fabrication de panneaux de particules) et en bois énergie (bois bûches ou plaquettes).



Opération de martelage : le forestier désigne les arbres à couper

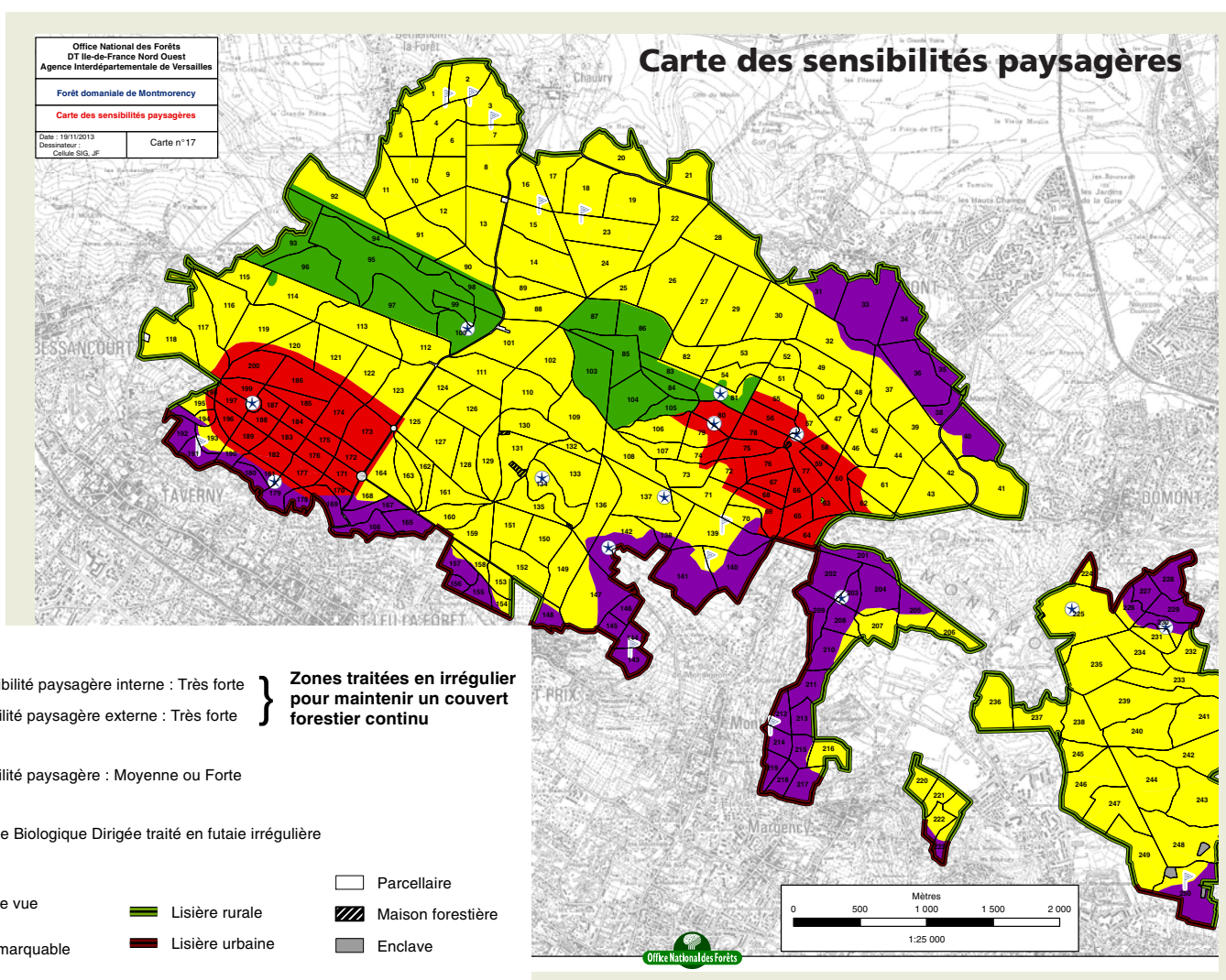


Une priorité : préserver les paysages d'aujourd'hui et de demain tout en favorisant la biodiversité

Fréquentée par 5 millions de visiteurs par an, la forêt de Montmorency doit répondre à une forte demande de loisirs et de nature. La préservation des paysages est au coeur des préoccupations des usagers et des riverains.

Adapter la sylviculture aux enjeux paysagers

La révision de l'aménagement s'est appuyée sur une étude paysagère réalisée en 2012 qui a conduit à une adaptation de la sylviculture. Elle préconise un certain nombre d'actions en fonction de la sensibilité des sites et de leur fréquentation.



Deux niveaux de sensibilités paysagères ont été définis sur la forêt de Montmorency :

Une zone 'sensible' située sur les secteurs les plus fréquentés à proximité du château de la chasse et du carrefour des 4 Cèdres, ainsi que sur les zones pentues les plus visibles de l'extérieur.

Sur ces zones sensibles :

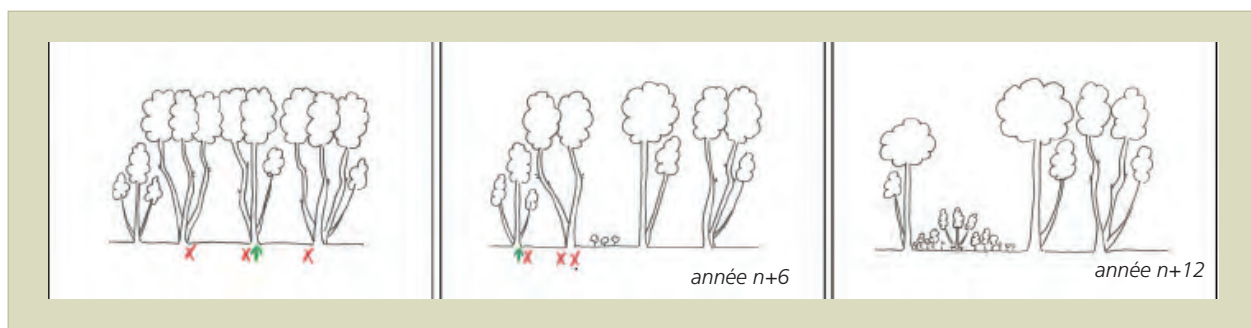
> L'horizon forestier sera préservé par un maintien du couvert arboré.

Pour cela **les coupes seront pratiquées en futaie irrégulière** : les arbres arrivés à maturité sont prélevés progressivement.

On apporte suffisamment de lumière au sol pour qu'une nouvelle génération d'arbres s'installe de manière diffuse. Avec ce traitement les arbres sur les parcelles sont plus espacés que dans les peuplements actuels.

Les coupes seront pratiquées plus souvent (tous les 6 ans environ) mais elles seront plus progressives et donc moins impactantes.

Les forestiers réaliseront un suivi précis dans le temps pour évaluer le rajeunissement de la forêt et la capacité de réaction à cette nouvelle pratique des peuplements denses et vieillissant de châtaignier.



Une zone moins sensible, le reste de la forêt,

> Les coupes de régénération dites rases seront limitées :

Ces coupes consistent à couper la totalité des arbres sur une partie de parcelle pour renouveler la forêt. Elles concerneront en priorité des peuplements en voie de dépérissement.

- les surfaces à couper seront réduites

- les ouvertures dans l'espace seront dispersées,
- leur configuration sera étudiée d'un point de vue paysager avec l'implantation d'îlots paysagers,
- **des 'arbres repères' seront préservés** le long des axes fréquentés à proximité des zones coupées.



Suite à la coupe rase, la clairière sera propice aux espèces de milieux ouverts. Le forestier pourra y planter du chêne en mélange avec des merisiers, alisiers et autres essences feuillues, ce qui diversifiera la châtaigneraie.

> Ailleurs dans cette zone **les coupes d'éclaircie ou d'amélioration seront maintenues.**

Elles consistent à favoriser les plus beaux arbres en exploitant les arbres les moins bien conformés.

Un réseau d'habitats naturels préservé sur l'ensemble de la forêt,

> **Des îlots de vieux bois et du bois mort seront conservés :**

13 îlots de vieux bois seront conservés sur une surface de 54 ha, afin de favoriser les habitats propices à un cortège d'espèces inféodées aux vieux écosystèmes (oiseaux, insectes, champignons...). Des arbres à cavités, fissurés, secs sur pied et du bois mort au sol seront conservés dans l'ensemble du massif afin de constituer un réseau fonctionnel d'habitats en connexion.

> Les deux réserves biologiques dirigées de la Cailleuse et du Nid d'aigle feront l'objet d'actions particulières pour entretenir les milieux humides tourbeux.

Grâce au nouvel aménagement, l'ONF préserve les paysages d'aujourd'hui et de demain afin de maintenir la fonction essentielle d'accueil.

Par ailleurs, les modes d'intervention diversifiés permettent de gérer une mosaïque d'habitats naturels favorable à la biodiversité. Cette alternance à petite échelle des ambiances forestières contribue à la richesse paysagère du massif.



Maîtriser l'impact de l'exploitation forestière

Les chantiers d'exploitation forestière génèrent des contraintes paysagères :

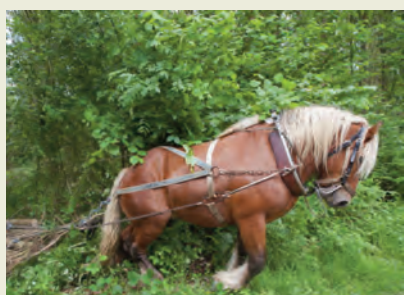
- présence de rémanents (bois) laissés sur le parterre des coupes,
- ornières des tracteurs de débardage,
- dépôt de boues et d'écorces sur les chemins,
- dépôts de bois en bordure de chemin,
- ...

Afin de mieux gérer ces contraintes, **l'ONF a décidé de développer son intervention** en prenant en charge directement l'exploitation forestière.

Ainsi, les chantiers seront mieux maîtrisés, les entreprises intervenant seront mieux choisies et mieux formées, et les remises en état seront plus rapides et mieux réalisées.

D'autre part, **les places de dépôt des bois seront étudiées et positionnées de manière à réduire leurs impacts visuels.**

Par ailleurs, dans les milieux fragiles ou d'accès difficile pour les débardeurs mécaniques (présence de sites archéologiques, de forte pente, de trous d'extraction de meulière en grande densité, ...) avec l'aide des collectivités territoriales, l'ONF a recours au débardage à cheval.



Débardage à cheval

Une nécessité : prélever la production naturelle de bois en éclaircissant et en renouvelant la forêt

La révision de l'aménagement forestier de la forêt de Montmorency va permettre de préserver les paysages, maintenir la fonction accueil et favoriser la biodiversité.

Cet aménagement ne signifie pas l'arrêt des coupes et des travaux forestiers.

- > **En effet la forêt s'accroît naturellement en volume de bois.** Prélever cet accroissement par des coupes d'éclaircie est une nécessité pour façonner des peuplements vigoureux, limiter la concurrence des arbres dans l'accès à l'eau, aux éléments minéraux du sol et à la lumière.
- > **Par ailleurs la forêt vieillit**, son vieillissement excessif la fragilise. Les coupes et travaux forestiers sont donc nécessaires à son renouvellement : certaines zones présentent de sérieux signes de dépérissement et doivent faire l'objet d'interventions sylvicoles rapides.
- > **Cette production forestière est une ressource à valoriser au plus près du territoire.** Une partie importante de la production est destinée au bois énergie ou au bois de trituration (environ 70 %).

Les usages locaux du bois de la forêt de Montmorency sont le bois de chauffage ainsi que le bois énergie pour les chaufferies du 95 (Aéroport de Paris en particulier). Ces utilisations seront privilégiées pour les qualités de bois correspondantes afin d'optimiser le bilan carbone de l'exploitation forestière.

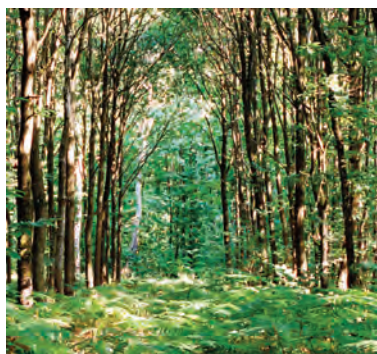


En conclusion,

Véritable atout pour le territoire, la forêt domaniale de Montmorency apporte une richesse biologique, un accès privilégié à la nature et un patrimoine culturel unique pour les habitants. Elle produit également du bois de qualité et du bois énergie, éco-matériaux renouvelables et utiles à la société.

Si la fonction d'accueil est prioritaire dans cette forêt, les deux autres fonctions intrinsèques aux forêts publiques que sont la préservation de la biodiversité et la production de bois doivent être maintenues. La première exige toutefois une adaptation des pratiques en matière de gestion sylvicole, par rapport à ce qui se pratique dans d'autres contextes.

Les forêts domaniales ne sont ni des parcs urbains ni de grands jardins ; elles doivent être gérées selon les 3 axes de la multifonctionnalité (accueil, biodiversité et exploitation de la ressource bois) si l'on veut conserver la richesse et la spécificité des forêts.



L'ONF en un clin d'œil

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, héritier des Eaux et Forêts, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'État. **Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises**, soit près de 10 millions d'hectares de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF

- > **Mobilise** du bois pour la filière : environ 40% du bois mis sur le marché en France pour les forêts publiques.
- > **Agit** au service de la société pour offrir une forêt accueillante.
- > **Augmente** la "valeur biodiversité" des forêts par la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts, l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique, et l'extension de son réseau de réserves biologiques.
- > **Assure** des missions de service public pour la prévention et la gestion des risques naturels.
- > **Dynamise** le rôle de la forêt et des "produits bois" au service de la lutte contre les changements climatiques.
- > **Effectue** des prestations de services pour les collectivités et des clients privés.

Crédits photo :
Jean-Yves Lacôte - Francis Mouyen

Toutes les actualités sur
www.onf.fr

Tapez

**En forêt
de Montmorency**

En Ile de France, l'ONF

- > gère 50 forêts domaniales soit 72500 hectares de forêts,
- > accueille 80 millions de visites par an,
- > sensibilise 53 000 scolaires par an aux enjeux de la forêt grâce à ses 4 centres d'initiation à l'environnement et son parc de loisirs nature,
- > entretient 3900 hectares de réserves biologiques intégrales ou dirigées,
- > organise des actions de gouvernance avec l'organisation de 12 comités de gestion, chartes forestières de territoire, 2 comités scientifiques,
- > travaille en partenariat avec les Conseils Généraux dont celui du Val d'Oise et les communes des massifs.